

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/969

Démolition en vue de la construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9e - Opérations numéros 09338001 - 093260003 - Vote de l'autorisation de programme n° 2011-3, programme 00006, lancement des études de démolition et affectation d'une partie de l'AP

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/969 - DEMOLITION EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA CRECHE JOANNES MASSET, AVENUE JOANNES MASSET A LYON 9E - OPERATIONS NUMEROS 09338001 - 093260003 - VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2011-3, PROGRAMME 00006, LANCEMENT DES ETUDES DE DEMOLITION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le développement urbain important du quartier de Vaise nécessite la construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes et d'une crèche de 42 berceaux. La Ville de Lyon est propriétaire de la quasi-totalité du tènement foncier Joannès Masset (environ 1,5 ha), tènement sur lequel est projetée l'implantation de ce groupe scolaire et de cette crèche. La démolition des bâtiments existants est à engager préalablement à l'opération de construction.

Il vous est proposé de lancer les études nécessaires à ces travaux de démolition (diagnostics plomb et amiante, étude patrimoniale, ainsi que la conduite des travaux de démolition) pour un montant estimé à 390 243 € TTC. Ces études seront attribuées après consultation conformément au Code des Marchés Publics et seront financées par affectation de l'autorisation de programme n° 2011/3, programme n° 00006.

L'opération de démolition est estimée à ce stade à 2 000 000 € TDC (valeur octobre 2014). Le montant de l'opération vous sera soumis pour approbation à la fin des études.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – L'autorisation de programme n° 2011-3 « GS Joannès Masset », programme 00006 « Scolaire », est approuvée. Son montant est fixé 390 243 €.

2 - Le lancement des études pour l'opération « Démolition en vue de la construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset » est approuvé. Ces études seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011/3, programme n° 00006.

3 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00006, AP n° 2011/3 et imputée au chapitre 20, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 154 570 € ;
- 2015 : 100 000 € ;
- 2016 : 135 673 €.

5 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY